

Activité : Le circuit électrique du scooter de Droopy



© Photo : www.encyclobd.com

Pour son 14^{ème} anniversaire, Droopy vient d'avoir un scooter.

Dans la nuit, phares allumés, il ne comprend pas le panneau de virage et s'encastre dans un arbre.

Ouf, il n'a rien, mais son engin a souffert : le phare avant est cassé. Curieusement, le phare arrière de son scooter fonctionne toujours !

Droopy décide finalement de passer son Brevet de Sécurité routière (BSR)

et de comprendre le circuit électrique de son scooter ! Pour cela, il a besoin de votre aide !



- 1) Droopy est-il autorisé à conduire un scooter sans posséder le BSR ?
- 2) Quelle est l'autre condition pour conduire un cyclomoteur ?
- 3) Que signifie le panneau ?
- 4) Quelle est la vitesse maximale autorisée en scooter ?
- 5) Par groupe,
 - a) **Imaginez un montage électrique reproduisant celui des phares du scooter.**
Puis faire valider votre recherche.
 - b) **Mise en commun des résultats.**
 - c) **Réalisez le circuit.**

Pour conduire un cyclomoteur, il faut être âgé d'au moins 14 ans et posséder le BSR, option cyclomoteur. Ce BSR se compose d'une partie théorique et d'une partie pratique :

- La partie théorique est constituée de l'attestation scolaire de sécurité routière de premier niveau, ou de second niveau ou de l'attestation de sécurité routière.*
- La partie pratique comporte 5 h de conduite sur la voie publique assurées par des professionnels de la conduite (moniteurs d'auto-école...) agréés par les préfetures.*